

Rapport d'activité 2007

Missions du SDAP

Émettre dans le cadre des lois et règlements en vigueur...
 Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme...
 Participer à l'élaboration des projets d'aménagement...
 Favoriser la fabrication de la signature de la publicité...
 L'APB est le conservateur des monuments et bâtiments appartenant à l'Etat et affectés au Ministère de la Culture et de la Communication.

Missions des architectes des bâtiments de France

Veiller à l'application des règlements sur l'architecture...
 Examiner et signer les travaux d'entretien et de réparation...
 L'APB est le conservateur des monuments et bâtiments appartenant à l'Etat et affectés au Ministère de la Culture et de la Communication.

Le département des Bouches-du-Rhône

Le département des Bouches-du-Rhône offre une richesse architecturale...
 Le patrimoine architectural...
 Le patrimoine culturel...
 Le patrimoine industriel...
 Le patrimoine religieux...
 Le patrimoine militaire...
 Le patrimoine civil...
 Le patrimoine public...
 Le patrimoine privé...
 Le patrimoine agricole...
 Le patrimoine forestier...
 Le patrimoine maritime...
 Le patrimoine fluvial...
 Le patrimoine lacustre...
 Le patrimoine éolien...
 Le patrimoine solaire...
 Le patrimoine géothermique...
 Le patrimoine hydraulique...
 Le patrimoine éolien...
 Le patrimoine solaire...
 Le patrimoine géothermique...
 Le patrimoine hydraulique...

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

« Les services départementaux de l'architecture et du patrimoine ont pour mission sous l'autorité des préfets de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant »

ARCHITECTURE PATRIMOINE

MONUMENTS HISTORIQUES

Marseille

1

Aix-en-Provence

2

Arles

3

SITES ET PAYSAGES

4

SECTEURS SAUVEGARDES

5

PROTECTION DES SITES

7

**RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DU SDAP
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité
s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant**

**« TRAVAILLER A UN AMENAGEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE
ET
PROTEGER L'ENVIRONNEMENT »**

LE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

SOMMAIRE

I - LES MISSIONS

1. Le SDAP des Bouches-du-Rhône
2. Les Bouches-du-Rhône : un département riche en sites et en patrimoine

II - LES ACTIONS

1. La gestion des espaces protégés
 - 1.1. Urbanisme : les avis et autorisations de travaux
 - 1.2. Urbanisme : les documents (PLU - ZAC - SCOT - PSMV)
 - 1.3. Les Sites
 - 1.4. Les infractions
2. Gestion des Monuments Historiques.
 - 2.1. Les Monuments Historiques « non Etat »
 - 2.2. Les Monuments Historiques « Etat » du Ministère de la Culture et de la communication
 - 2.3. Les Monuments Historiques Inscrits (MHI)
 - 2.4. Les Journées Européennes du Patrimoine

III - ORGANISATION DU SERVICE

- 3.1. Personnel et formation
- 3.2. Moyens techniques

IV- OBJECTIFS 2008

V - ANNEXES

- Organigramme
- Tableau acidulé
- Glossaire

LE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
des Bouches du Rhône

I - LES MISSIONS

Les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) constituent depuis le 1er janvier 1996 des services déconcentrés du Ministère de la culture et de la communication, mis à disposition du Ministère de l'Environnement pour les sites naturels. Ils sont animés par des Architectes des Bâtiments de France (ABF), aujourd'hui réunis dans le corps des Architectes-Urbanistes de l'Etat (AUE).

Les missions dévolues aux SDAP sont les suivantes :

Conserver, faire connaître et mettre en valeur le patrimoine

réussir l'urbanisme

protéger les sites

conseiller, sensibiliser à la qualité architecturale

A cet effet, les SDAP jouent un rôle de premier plan pour le conseil et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité, notamment en faisant prendre en compte le contexte dans lequel les constructions doivent s'intégrer harmonieusement.

Par ailleurs, au travers de la fonction de conservateurs des Monuments Historiques dévolue aux ABF, ils déterminent et dirigent les travaux de conservation de ces édifices et en assurent la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien.

Echelons départementaux, services de proximité, identifiables et accessibles, les SDAP, qui œuvrent sur le terrain, sont placés sous l'autorité des préfets de département. Ils constituent aujourd'hui un relais essentiel des politiques nationales et des politiques locales en matière de préservation du patrimoine et promotion de l'architecture de notre temps qu'ils contribuent à mettre en action.

1. Le SDAP des Bouches-du-Rhône

Le SDAP des Bouches-du-Rhône est implanté à Marseille dans les anciens Docks de la Joliette, au cœur de l'Etablissement Public d'Aménagement «Euroméditerranée». La capitale des Bouches-du-Rhône s'est depuis plusieurs années engagée dans un processus de mutation profonde. La reconquête des quartiers portuaires, la réhabilitation du centre ancien, la mise en valeur de ses monuments historiques, le développement des infrastructures, la requalification des espaces publics, les grands projets architecturaux et culturels, sont autant de chantiers dans lesquels le SDAP joue pleinement son rôle d'acteur incontournable du patrimoine, de l'architecture et de la ville. Sur l'ensemble du département l'action du SDAP demande le même engagement que sur Marseille - deuxième ville de France - avec des villes comme Aix-en-Provence, Arles, Aubagne, Martigues, Salon, Tarascon... dont la valeur patrimoniale n'est plus à démontrer.

Les sites naturels comme la Camargue, les Alpilles, la montagne Sainte- Victoire et les Calanques représentent un enjeu paysager majeur.

La présence du SDAP sur ce territoire vaste, riche et complexe des Bouches-du-Rhône est rendue possible par l'existence d'antennes dans les villes d'Arles et d'Aix-en-Provence.

2. Les Bouches-du-Rhône : un département riche de ses paysages, sites et patrimoines

- Superficie du département : 508 700 ha dont 200 000ha sont protégés, 108 sites classés ou inscrits représentant plus de 104 960 ha pour 94 communes concernées à la fois par des sites et des monuments historiques.

- Population : 1 834 026 habitants (dernier recensement INSEE de 2005)

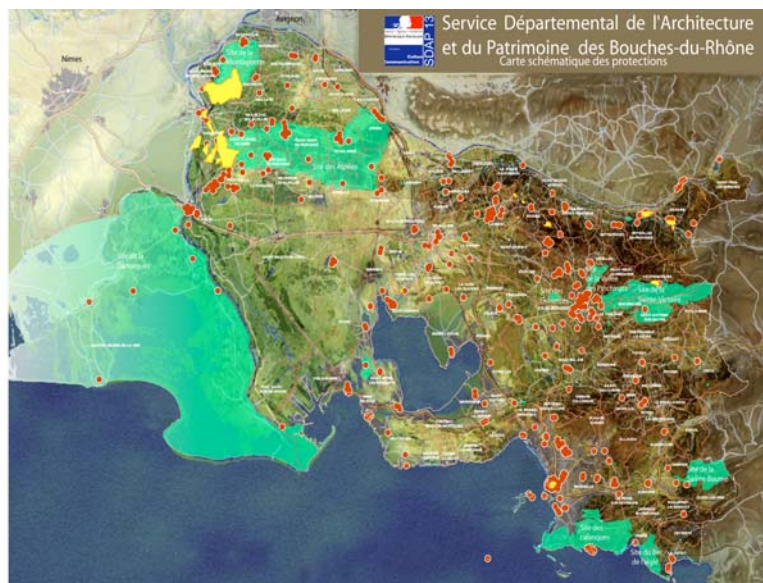
- Nombre de communes : 119

- 94 communes sont concernées par un ou plusieurs monuments historiques (MH)

- 459 km de rivages protégés au titre de la loi littoral

- 3 zones de protection loi de 1930 (zones dites « Malraux »)

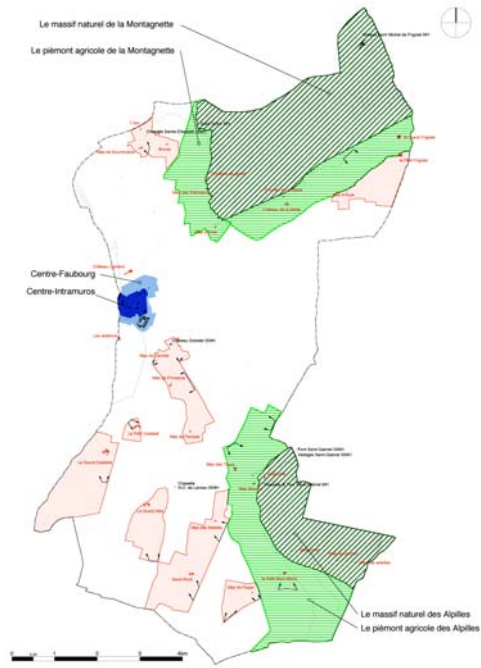
- 620 protections, réparties en 224 monuments classés, 343 monuments inscrits (le cimetière israélite de Saint-Rémy de Provence et la synagogue de Marseille ont été inscrits en 2007) et 53 monuments bénéficiant de la double protection, monuments protégés au titre de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques,



*Carte schématique des protections sur le département des Bouches-du-Rhône
(carte publiée dans le futur site informatique du SDAP-13)*

- 22 ensembles monumentaux représentant plus de 61 édifices Monuments historiques classés appartenant à l'Etat/Ministère de la culture et de la communication dont l'ABF est conservateur. A noter que les Cryptoportiques et la Chapelle St Jean à Arles, l'Abbaye de Silvacane à la Roque d'Anthéron, le Château du Roi René à Tarascon seront transférés aux communes concernées en 2008,
- 2 Secteurs Sauvegardés, un en cours à Aix-en-Provence et l'autre approuvé à Arles (dont certains monuments sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco¹),
- 12 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) approuvées (dernière en date, en 2007, Tarascon) et une autre à l'étude (La Ciotat, dont l'approbation est prévue en 2008),
- l'ensemble des protections (sites, abords, Monuments historiques, PSMV, ZPPAUP...) représente 40 % de la superficie du département.

¹ Théâtre antique, amphithéâtre, Porte d'Auguste, Thermes de Constantin, remparts, ancienne cathédrale Saint-Trophime et son cloître, église Saint-Honorat des Alyscamps, abbaye de Montmajour.



ZPPAUP de Tarascon - Centre Ville et rural - 200ha

II - LES ACTIONS

Les actions du SDAP des Bouches-du-Rhône sont décrites dans les 12 fiches thématiques consultables sur le futur site internet du service et dont on peut voir un aperçu ci-dessous :



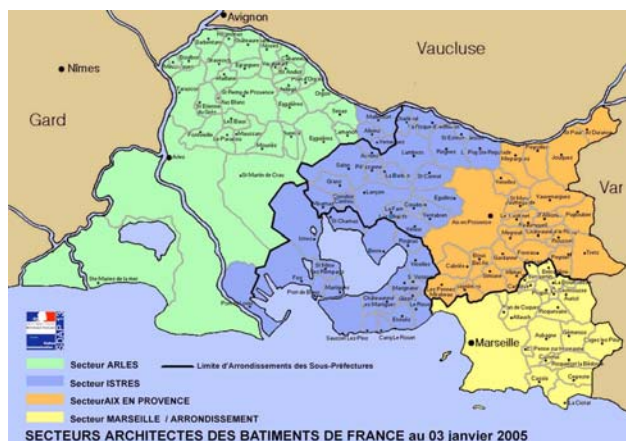
Fiches de présentation du Service Départemental des Bouches-du-Rhône - Réalisation Frédérique Bertrand Photos©sdap13 (

Secteurs territoriaux des ABF : intervention des ABF sur site pour un meilleur service rendu à l'usager

Les secteurs géographiques d'intervention des Architectes des Bâtiments de France sont définis dans les limites d'activité équivalente pour chaque ABF.

Le SDAP dispose de trois sites d'implantation : Marseille (site principal : secteurs ABF de Marseille et Istres/Salon) et deux antennes, à Aix et Arles, recoupant les secteurs de découpage du territoire du département, avec à leur tête un ABF « chef d'antenne » aidé dans ses tâches par un(e) assistant(e) et un technicien (à Arles, ce dernier poste est vacant).

Par souci du service public, et afin également d'aider les maires, une partie du traitement des avis est effectuée sur place avec les services instructeurs dans les mairies ou subdivisions de l'Équipement (permanences hebdomadaires ou mensuelles). Cela permet à l'ABF de se rendre sur les lieux de projets à enjeux : 9 permanences pour Istres/Salon (Salon, Marignane, Martigues, Istres, Lançon, Pélissanne, Rognes, Lambesc, Saint-Chamas) représentant 550 rendez-vous (consultations) au total, 4 pour Aix-en-Provence (Atelier du Patrimoine à Aix-en-Provence, Jouques, Meyrargues et Peyrolles pour 750 rendez-vous), 2 pour Arles (Tarascon et Secteur Sauvegardé d'Arles, pour 496 rendez-vous) et 3 pour Marseille (Aubagne, Cassis, La Ciotat pour 144 rendez-vous) soit au total 1940 consultations pour 2007.



La réforme des Permis de construire

La réforme des Permis de construire mise en place le 1^{er} octobre 2007 a pour but de simplifier les formalités pour les demandeurs et améliorer la sécurité juridique des procédures. Trois permis remplacent désormais les onze régimes d'autorisation existants. Les activités contrôlées sont : la construction, l'aménagement et la démolition. En fonction de sa nature, de son importance et de sa localisation, chaque projet est soumis soit à permis, soit à déclaration préalable, soit à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme.

Afin de ne rien omettre dans la constitution du dossier, le demandeur est aidé par un récapitulatif des pièces jointes à fournir. Les formulaires sont accompagnés d'un récépissé qui indique, dès le dépôt du dossier en mairie, les délais d'instruction.

Mais cette réforme provoque beaucoup d'interrogations et la présence d'un expert est très appréciée ; ainsi, à Aix-en-Provence par exemple, l'ABF se rend tous les mercredis matins au service de l'urbanisme de la ville pour instruire dans les services instructeurs les dossiers.

Il convient de souligner que la mise en place de cette réforme entraîne pour le SDAP une augmentation sensible des tâches de secrétariat (notamment) ainsi que des dépenses supplémentaires.

1. La gestion des espaces protégés

1.1. Urbanisme : les avis et autorisations de travaux

PC/pc	PD	DT/ dp	LT	CU	SC	LE	13 ter	AP	Avis sur autres dossiers	Sous-total 1	Avis par lettres	nb perm SDAP/ nb avis	nb perm hors SDAP/nb avis	Avis ABF sur sites	Sous-total 2
2412	279	3376	25	20	1	310	33	48	651	7155	222	202/645	220/2324	1076	4267

Nombre total d'avis formulés par les Architectes des Bâtiments de France :

11 422 avis pour 2007

1.2. Urbanisme : les documents (PLU - ZAC - SCOT - PSMV²)

Le SDAP participe, en lien avec d'autres services de l'Etat ou des collectivités territoriales, à l'élaboration de documents concernant le suivi des PLU et des ZAC : contribution à l'élaboration de « Porter à la connaissance » du Préfet (PAC) au début de la procédure, participation aux groupes de travail, coordination avec l'ABF du secteur, réunions et visites sur place, rédaction de l'Avis Après Arrêt ; pour les Bouches-du-Rhône, vingt réunions environ où les différents acteurs du SDAP sont présents.

En septembre 2007 la mise en révision du PSMV secteur sauvegardé d'Arles a été décidée par le Conseil municipal de la Ville d'Arles.

Par ailleurs, la révision du PSMV d'Aix-en-Provence s'est poursuivie en 2007 (approbation souhaitée pour 2009).

En ce qui concerne les ZPPAUP, une est actuellement à l'étude à La Ciotat et, fait marquant de 2007, la ZPPAUP de Tarascon a été approuvée et mise en application.

Désormais, un ingénieur des services culturels du SDAP est chargé du suivi de la thématique urbanisme et des réunions de PLU, en tandem avec l'ABF du secteur concerné. Sur la zone d'Istres, les PLU de Miramas, de Ventabren et de Port-Saint-Louis du Rhône sont en cours ; des réunions spécifiques sur la question de la prise en compte du patrimoine dans les PLU ont eu lieu avec ces communes et leurs Bureaux d'Etudes. La commune de Saint-Chamas a élaboré la révision de son PLU avec un bureau d'architecte en concertation avec la DDE et le SDAP.

² PLU : Plan Local d'Urbanisme. ZAC : Zone d'Aménagement Concerté. SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale. PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

1.3. Les Sites

Les Codes de l'environnement et de l'urbanisme font obligation d'un accord préalable de l'ABF pour les travaux de constructions et de démolitions dans les sites inscrits (SI). Les travaux pour les sites classés font l'objet d'un accord préalable du ministre chargé de l'environnement après examen du dossier la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNSP).

Pour le SDAP13, cette mission comporte deux axes : CDNPS et le partenariat avec la DIREN. Pour le premier point, le SDAP est à la fois membre permanent de la CDNPS et rapporteur de certains dossiers qui lui sont soumis. Les dossiers rapportés génèrent un travail connexe notable (visite sur place systématique, établissement des dossiers de présentation à la CDNPS, médiation avec les autres services de l'Etat et les pétitionnaires).

Le deuxième axe concerne les missions du SDAP pour le compte du Ministère chargé de l'Environnement aujourd'hui Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement durable (MEEDAT).

La partie gestion courante est comptabilisée dans les avis ABF et du SDAP (avis sur autorisations d'urbanisme en sites). Le SDAP intervient aussi sur les dossiers généraux comme par exemple les études sur la protection des sites ; ainsi à Sausset-les-Pins, site inscrit, où le SDAP a participé à l'élaboration du cahier des charges des futurs exploitants des concessions des plages. Le site classé de la montagne Sainte-Victoire est un enjeu important avec les chantiers du prieuré Sainte-Victoire et la chapelle de Saint-Ser en partenariat avec la DIREN. Le village du Tholonet a particulièrement mobilisé l'antenne d'Aix-en-Provence sur l'aménagement de la perspective du château (depuis, en 2008, le château lui-même a connu un incendie) ainsi que pour les protections Malraux.

Toujours en 2007, une étude sur le Patrimoine rural en Camargue a débuté ainsi qu'un inventaire « Label Patrimoine XXème » pour Arles et Tarascon.

1.4. Les infractions

Les ABF sont habilités à faire des signalements auprès des communes et à dresser, pour certains, des procès-verbaux.

2. Gestion des Monuments Historiques.

Il incombe au SDAP d'opérer la surveillance de tous les chantiers en cours sur les monuments historiques mais également d'assurer leur entretien : environ 300 visites ou réunions de chantier ont été menées en 2007 afin d'assurer soit la maîtrise d'œuvre des travaux (MHC Etat Culture) soit la constitution des dossiers, le contrôle et la réception des travaux (MHC Non Etat Culture).

Edifices concernés	NB d'Opérations	Montant travaux (en €)	Subvention Culture
MHC Etat Culture (Entretien)	116	511114	100%
MHC Etat Culture (Investissement)	8	43992	100%
MHC Non Etat (Entretien)	5	131554	65777
Chantiers de Jeunes	3	118831	18500
MHI	2	230054	25145
PNP	1	39319	2750

2.1 Les Monuments Historiques Classés « non Etat »

Les ABF du SDAP instruisent des dossiers de demandes de subventions pour des travaux d'entretien concernant les édifices classés Monuments historiques appartenant à des propriétaires privés ou à des collectivités.

Ainsi, pour le château d'Empéri, à Salon de Provence, l'ABF a émis des préconisations pour l'aspect des travaux de reprise des murs dans les lices du château ainsi que pour la rénovation des fontaines urbaines. Quant au château de La Barben, un accompagnement et une réflexion avec les propriétaires pour une utilisation respectueuse du château a été nécessaire.



Secteur Istres/Salon-de-Provence -La Barben - Château de La Barben - Parc - C. Martin Raffier photos@sdap13

Monuments historiques : Classements et inscriptions

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) s'est réunie 4 fois. Un des quatre ABF du SDAP 13 en est membre .

Le cimetière israélite de St Rémy de Provence et la synagogue de Marseille sont venus rejoindre en 2007 la liste des Monuments historiques inscrits.

2.2 Les Monuments Historiques Classés/ Etat - Ministère de la culture

L'ABF est le conservateur des Monuments Historiques qui sont la propriété de l'Etat/Ministère de la Culture (en 2007, leur nombre s'élevait encore à 22 dans les Bouches-du-Rhône). A ce titre, plus de 448 000 euros ont été dépensés en travaux d'entretien et 101 000 en gros travaux. Sur l'année 2007, 30 concerts ont été donnés au sein de la cathédrale Saint-Sauveur à Aix-en-Provence et le cloître a fait l'objet de 13 locations. La somme perçue, 12 058 euros, est versée au Centre des Monuments Historiques et permet de financer une, petite, partie des travaux.

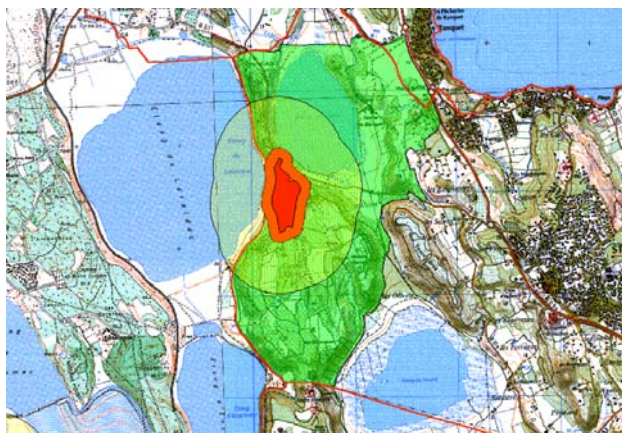


Réalisation montage : Cécile Martin photos@sdap13

Les transferts de monuments de l'Etat aux collectivités locales

Sur les 7 monuments Etat proposés au transfert, 4 seulement ont fait l'objet d'une demande de la part de collectivités locales : l'**abbaye de Silvacane** par la commune de la Roque-d'Anthéron, le **château de Tarascon** par la commune également, les **Cryptoportiques** et la **Chapelle St Jean de Moustier** par la ville d'Arles. Une convention est signée le 7 décembre 2007 entre le Préfet des Bouches du Rhône et les maires concernés afin d'officialiser le transfert. Concrètement, dans l'attente du transfert effectif, le SDAP gèrera pour partie en 2008 les travaux de mise en sécurité de ces bâtiments.

Un transfert de l'oppidum de **St Blaise** se précise, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts deviendrait propriétaire, probablement en 2008, aidée dans la gestion par la CAOEB. L'ABF poursuit cependant les travaux d'entretien : sécurisation, nettoyage du site...



Source : Fond de plan IGN Scan25



Source : Google earth

2.3 Les Monuments Historiques Inscrits (MHI)

Les ABF du SDAP instruisent également des dossiers de demandes de subventions pour des travaux concernant les édifices inscrits sur la liste des Monuments Historiques Inscrits (MHI) ou bien des immeubles non protégés, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

Ainsi, en 2007, à Martigues, l'architecte des bâtiments de France est intervenu en tant que conseiller pour la dernière tranche de travaux architecturaux (Philippe Prost - Architecte du patrimoine) à Fort de Bouc ; il a également demandé à la société ARKEMA, propriétaire du Château de Ponteau, qu'elle finance des travaux indispensables (à suivre...).



Secteur Istres/Salon-de-Provence –Martigues – Fort de Bouc-
C. Martin Raffier photos©sdap13



Secteur Istres/Salon-de-Provence –Martigues – Château de Ponteau –
C. Martin Raffier photos©sdap13

2.4. Les Journées Européennes du Patrimoine

En 2007, les Journées du Patrimoine ont encore rencontré un vif succès : plus de 2000 visiteurs pour la Préfecture, 1300 personnes en 2 jours au Fort Saint Nicolas et quasiment 4500 au Fort Saint Jean (Tour du Roi René et cour de la Commanderie, Chapelle St Jean et le bâtiment Georges Henri Rivière). Tout le service se mobilise pour organiser cette manifestation sur le département, les ABF assurent également des permanences sur différents sites ; en 2007, dans le cadre de ces journées qui avaient pour thème « les métiers du

patrimoine », la ville de Martigues a invité l'ABF sur le site d'un Monument Historique afin qu'il présente son métier, en partenariat avec un architecte du patrimoine.



Journées Européennes du Patrimoine 2007 - Marseille - Fort Saint-Jean
Gilles Bouillon photos©sdap13



Journées Européennes du Patrimoine 2007 - Marseille - Préfecture
Gilles Bouillon photos©sdap13

III - Organisation du service

3.1. Personnel et formation

cf annexe n°1 : organigramme du service.

Vacances de poste

Il faut souligner à nouveau la charge de travail toujours plus importante ; en outre, le SDAP des Bouches-du-Rhône doit faire face à des problèmes d'effectifs : le technicien des services culturels de l'agence d'Arles est parti à la retraite mais n'est toujours pas remplacé à ce jour ; l'agence d'Aix-en-Provence a du fonctionner sans ABF pendant 2 mois et sans assistant pendant plusieurs mois (le chef de service a pu obtenir un vacataire pendant 4 mois) ; de même, le poste de secrétaire général vacant depuis novembre 2004 a été pourvu par une vacation à temps partiel.

Formations

60 journées de formation concernant 13 agents, aussi bien à leur demande afin d'améliorer leurs connaissances techniques et évoluer professionnellement au sein de la FP, que pour suivre la mise en place de nouvelles procédures (en 2007, la réforme du Code de l'Urbanisme « Application du Droit des Sols » a nécessité une formation de 2 jours par agent ; la mise en place du logiciel Gestauran a entraîné également des mises à niveau pour les utilisateurs).

3.2. Moyens techniques

En 2007, tous les agents du SDAP se sont vus dotés par le Ministère de la culture et de la communication de nouvelles unités centrales.

Documentation du SDAP

33 acquisitions par le biais d'abonnements, d'achats mais surtout par des dons.

III - OBJECTIFS 2008

Développement durable, urbanisme et territoire

Pour 2008, il s'agira de continuer la bonne gestion de tous les dossiers d'urbanisme et des dossiers de PC, DT... (près de 11 500 en 2007).

Dans ce cadre, le SDAP poursuivra ses missions pour mettre en œuvre les réformes annoncées (cf. RGPP 2009/2010. réforme du permis de construire...).

En application des principes de développement durable et conscient de la nécessité de favoriser au maximum les énergies renouvelables, comme l'énergie solaire par exemple, le SDAP a décidé d'éditer une plaquette informative sur le sujet rédigée par l'ABF d'Aix-en-Provence. Elle aura pour but de conseiller les particuliers et les collectivités locales sur l'intégration des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

D'autre part, le SDAP souhaite apporter sa contribution auprès des fabricants afin qu'ils poussent leurs recherches sur les matériels intégrables aux constructions, aux sites et aux paysages.

Patrimoine

Rappelons encore le rôle de l'ABF/conservateur des Monuments Historiques du Ministère de la culture et de la communication.

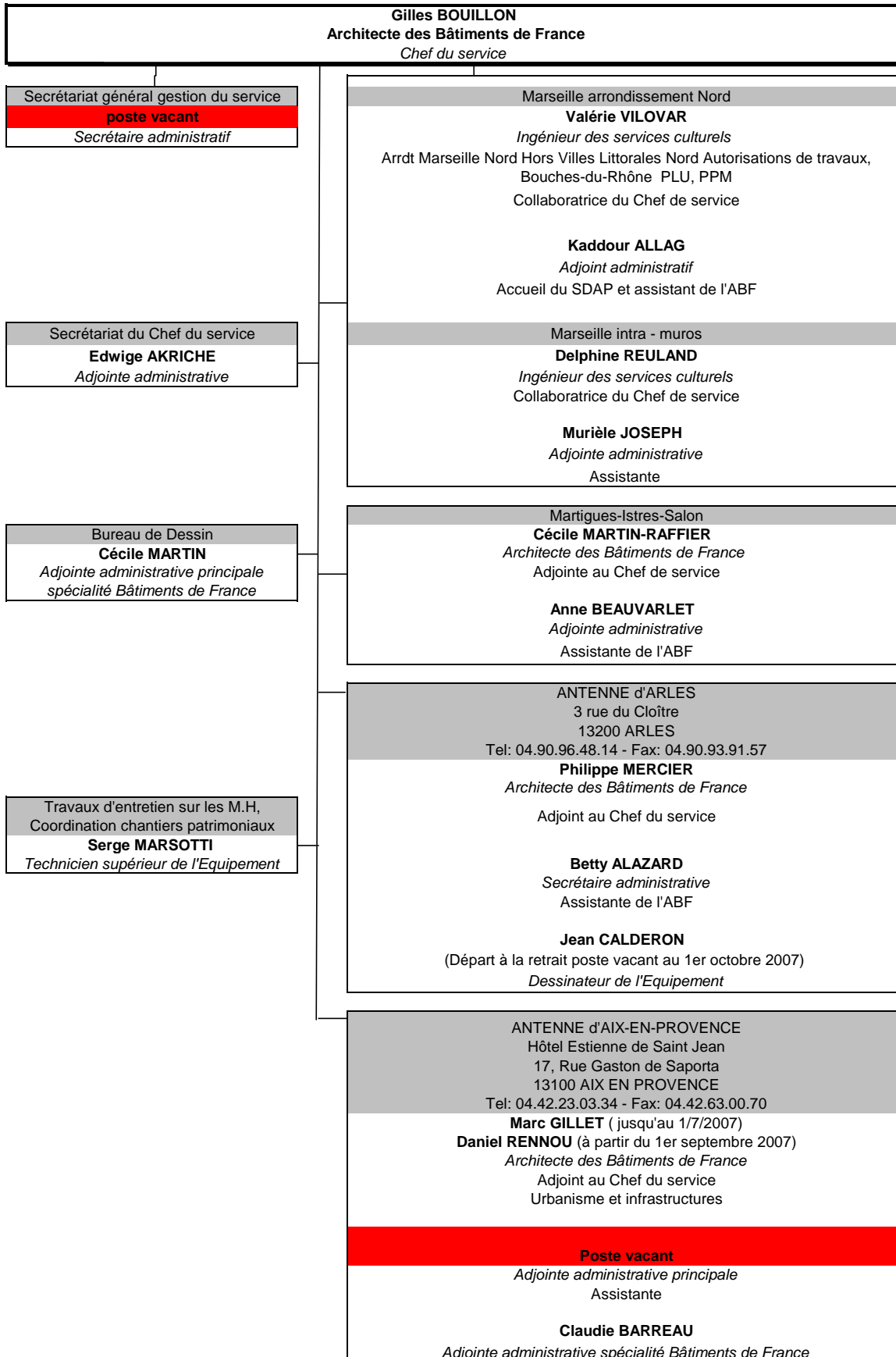
Du point de vue de la sécurité des personnes, 2008 devrait permettre l'ouverture au public de tous les Monuments Historiques Classés pour lesquels l'ABF est conservateur. Pour ce faire, ils devront recevoir la visite de la Commission de Sécurité, seule habilitée à émettre un avis favorable à l'ouverture au public du monument.

Architecture et espaces protégés

Les ABF continueront à s'associer aux projets de concours d'Architecture, comme par exemple pour la construction du bâtiment de bureaux de l'Université d'Aix-en-Provence ou bien encore pour le nouveau Palais de Justice toujours à Aix... Plusieurs ZPPAUP pourront être mises en chantier : Saint-Rémy de Provence... Parallèlement, le SDAP des Bouches-du-Rhône participera aux comités de pilotage concernant le Patrimoine XXème d'Arles et de Tarascon et pour l'étude des Résidences et Grands Ensembles à Marseille.

Par ailleurs, la poursuite de l'élaboration des secteurs sauvegardés d'Aix-en-Provence et d'Arles constitue également un objectif prioritaire pour le service en 2008.

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
DES BOUCHES DU RHONE**
10 Place de la Joliette - Les DOCKS - Atrium 10,4 - BP 55 612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
Téléphone : 04.91.90.42.43 Fax : 04.91.90.24.16



BOUCHES DU RHONE : COMMUNES CONCERNEES PAR UNE PROTECTION MONUMENTS HISTORIQUES (Loi 1913) et ou SITES (Loi 1930) avec base e données du Ministère de la Culture et de la Communication

Liste agrippa du 26/05/2005

Modifié le 02 aout 2005, 17 octobre 2005, 05 mai 2006,22 mai 2006, 30 mai 2006, 11 sept 2006, 21 juin 2007, 01 octobre 2007

COMMUNE	MONUMENTS HISTORIQUES			
	Inscrit	Classe	I et C	TOTAL
001 AIX EN PROVENCE	81	42	25	148
002 ALLAUCH	4	0	0	4
003 ALLEINS	1	2	0	3
004 ARLES	43	29	10	82
005 AUBAGNE	3	0	0	3
006 AUREILLE	1	2	0	3
007 AURIOL	0	0	0	0
008 AURONS	0	0	0	0
009 BARBEN LA	1	1	0	2
010 BARBENTANE	1	3	0	4
011 BAUX DE PROVENCE	4	18	0	22
012 BEAURECUEIL	0	0	0	0
013 BELCODENE	0	0	0	0
014 BERRE L'ETANG	2	0	0	2
015 BOUC BEL AIR	3	1	0	4
016 BOUILLADISSE LA	0	0	0	0
017 BOULBON	2	5	0	7
018 CABANNES	0	0	0	0
019 CABRIES	1	0	0	1
020 CADOLIVE	0	0	0	0
119 CARNOUX	0	0	0	0
021 CARRY LE ROUET	0	0	0	0
022 CASSIS	1	0	1	2
023 CEYRESTE	0	0	0	0
024 CHATEAU NEUF LE ROUGE	0	0	0	0
025 CHARLEVAL	0	0	0	0
026 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	0	0	0	0
027 CHATEAURENARD	1	1	0	2
028 CIOTAT LA	5	1	0	6
029 CORNILLON-CONFOUX	1	0	0	1
118 COUDOUX	0	0	0	0
030 CUGES LES PINS	0	0	0	0
031 DESTROUSSE LA	0	0	0	0
032 EGUILLES	3	0	0	3
033 ENSUES LA REDONNE	0	0	0	0
034 EYGALIERES	2	4	0	6
035 EYGUIERES	4	2	0	6
036 EYRAGUES	1	0	0	1
037 FARE LES OLIVIERS LA	1	0	0	1
038 FONTVIEILLE	10	9	1	20
039 FOS SUR MER	2	1	0	3
040 FUYEAU	1	0	0	1
041 GARDANNE	1	0	0	1
042 GEMENOS	4	0	0	4
043 GIGNAC LA NERTHE	0	0	0	0
044 GRANS	1	0	0	1
045 GRAVESON	1	0	0	1
046 GREASQUE	1	0	0	1
047 ISTRES	3	2	0	5

SITES et ZONES DE PROTECTIONS « Malraux »		
Site inscrit	Site Classé	Total
14	6	20
3	0	3
0	1	1
3	2	5
0	0	0
1	0	1
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
1	0	1
4	3	7
0	1	1
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
4	2	6
1	0	1
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	1	1
4	1	5
0	0	0
0	0	0
0	0	0
1	0	1
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	1	1
0	0	0
0	0	0
0	0	0
1	0	1
0	0	0
2	0	2

COMMUNE	MONUMENTS HISTORIQUES			
	Inscrit	Classe	I et C	TOTAL
108 TARASCON	13	8	5	26
109 THOLONNET LE	0	0	0	0
110 TRETZ	1	1	0	2
111 VAUVENARGUES	2	0	0	2
112 VELAUX	0	1	0	1
113 VENELLES	1	0	0	1
114 VENTABREN	3	0	0	3
115 VERNEGUES	1	1	0	2
116 VERQUIERES	1	0	0	1
117 VITROLLES EN PROVENCE	1	0	0	1
TOTAL	343	224	53	620

SITES et ZONES DE PROTECTIONS « Malraux »		
Site inscrit	Site Classé	Total
1	0	1
2	2	4
1	1	2
1	1	2
0	0	0
1	0	1
1	0	1
0	0	0
0	0	0

94 Communes sont concernées par une protection dont :

2 Communes sans protections sont concernées par un périmètre de protection d'un Monument Historique situé sur communes mitoyennes : Gignac la Nerthe, Port de Bouc.

25 Communes ne sont pas concernées par des protections.

02 Monuments Historiques sur le département du Vaucluse ont des abords sur le département des Bouches du Rhône :

Vaucluse : Commune de Caumont sur Durance Ancienne Chartreuse de Bonpas sur la commune de Noves dans les Bouches du Rhône

Vaucluse : Commune de Mirabeau Chapelle Notre Dame d'aide sur la commune de Jouques dans les Bouches du Rhône

08 Monuments Historiques sur le département des Bouches du Rhône ont des abords sur les départements voisins :

Bouches du Rhône: Commune de Tarascon Château du Roi René sur la commune de Beaucaire dans le Gard

Bouches du Rhône: Commune de Arles Pont de Fourques sur la commune de Fourques dans le Gard

Bouches du Rhône: Commune de Les Saintes Maries de la Mer Château d'Avignon sur la commune de Saint Gilles dans le Gard

Bouches du Rhône: Commune de Jouques Usine EDF sur la commune de Mirabeau dans le Vaucluse

Bouches du Rhône: Commune de Jouques Pont Mirabeau sur la commune de Mirabeau dans le Vaucluse

Bouches du Rhône: Commune de Mallemort Pont de Mallemort sur la commune de Mérindol dans le Vaucluse

Bouches du Rhône: Commune de Saint Paul les Durance Château de Cadarache sur la commune de Beaumont de Perthuis dans le Vaucluse

Bouches du Rhône: Commune de Orgon Enceint Urbaine sur la commune de Cheval Blanc dans le Vaucluse

GLOSSAIRE

ABF	Architecte des Bâtiments de France - donne son avis sur les projets, assure la conservation des monuments historiques
ACMH	Architecte en Chef des Monuments Historiques. Agence Départementale pour l'Information sur le Logement.
ADIL	Logement.
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
ANIL	Agence Nationale pour l'Information sur le Logement.
ARIM	Association de Restauration Immobilière.
AROHLM	Association Régionale des Organismes HLM. Autorisation Spéciale de Travaux nécessaire pour tous travaux se faisant sur un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ou une ZPPAUP.
AST	travaux se faisant sur un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ou une ZPPAUP.
AUCE	Architecte et Urbaniste en Chef de l'Etat.
AUE	Architecte et Urbaniste de l'Etat. Avis donné par l'Architecte des Bâtiments de France lorsque le projet se situe dans les abords (périmètre des 500m) d'un monument historique et en covisibilité, dans le périmètre d'un Secteur Sauvegardé ou d'une ZPPAUP ou d'un PPM
Avis conforme	Avis donné par l'Architecte des Bâtiments de France lorsqu'il n'y a pas covisibilité en abord d'un monument historique
Avis simple	lorsqu'il n'y a pas covisibilité en abord d'un monument historique
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CAPA	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CDS	Commission Départementale des Sites. Service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC).
CRMH	Historiques (DRAC).
CRPS	Commission Régionale du Patrimoine et des Sites.
CUMPM	Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole
DAPA	Direction de l'Architecture et du Patrimoine.
DATAR	Délégation à l'Administration du Territoire et à l'Action Régionale.
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
DDE	Direction Départementale de l'Équipement.
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction. Direction Régionale de l'Environnement. Elle est en charge des sites classés
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement. Elle est en charge des sites classés
DIV	Délégation Interministérielle de la Ville et au développement social urbain.

DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles.
DRE	Direction Régionale de l'Équipement. Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.
DRIRE	
DT	Déclaration préalable de Travaux.
DTA	Directives Territoriales d'Aménagement.
DUP	Déclaration d'Utilité Publique.
FAU	Fonds d'Aménagement Urbain.
FEDER	Fonds Européens de Développement Régional. Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire.
FIAT	
FIRU	Fonds d'Intervention pour le Renouvellement Urbain. Fonds interministériel d'Intervention pour la politique de la Ville.
FIV	
FNAH	Fonds National pour l'Amélioration de l'Habitat.
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement.
FSU	Fonds Social Urbain
ICOMOS	Conseil International des Monuments et des Sites (International Council of Monuments and Sites).
IGMHSP	Inspecteurs généraux des Monuments Historiques chargés des sites et paysages.
ISMH	Monument historique inscrit
ISMH	Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.
LOLF	Loi Organique sur la Loi des Finances
MHC	Monument historique classé
MHI	Monument historique inscrit
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction.
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
PACT	Programme d'Aménagement Concerté des Territoires urbains.
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable.
PC	Permis de Construire.
PD	Permis de Démolir.
PDU	Plan de Déplacement Urbain.
PIG	Projet d'Intérêt Général.
PLH	Programme Local de l'Habitation.
PLU	Plan Local d'Urbanisme remplace l'ancien Plan d'occupation des sols.
POS	Plan d'occupation des sols Remplacé par le PLU. Les Périmètres de Protection Modifiés remplacent le périmètre des 500m formant les abords d'un Monument Historique par un nouveau périmètre dessiné en fonction du contexte.
PPM	
PPR	Plan de Prévention des Risques.
PRI	Périmètre de Rénovation Immobilière.
PRNP	Patrimoine Rural Non Protégé.

PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document réglementaire d'un secteur sauvegardé.
PUCA	Plan Urbanisme Construction Architecture.
RHI	Résorption de l'Habitat Insalubre.
RNU	Règlement National d'Urbanisme.
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.
SAR	Schéma d'Aménagement Régional.
SC	Site classé
SCI	Société Civile Immobilière.
SCOT	Schéma de cohérence territoriale.
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
SDAU	Schéma d'Aménagement Urbain remplacé depuis la loi SRU par le SCOT.
SEM	Société d'économie mixte
SHOB	Surface Hors œuvre Brute.
SHON	Surface Hors œuvre Nette.
SI	Site Inscrit
SRA	Service Régional de l'Archéologie.
SRI	Service Régional de l'Inventaire.
SRU	Loi de 2000 sur la Solidarité et le Renouvellement Urbains.
TDCAUE	Taxe Départementale finançant le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.
TDENS	Taxe Départementale d'Espace Naturel Sensible.
TIA	Travaux d'Intérêt Architectural.
TLE	Taxe Locale d'Équipement.
VRD	Voiries et Réseaux Divers.
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté.
ZAD	Zone d'Aménagement Différé.
ZI	Zone Industrielle.
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Elle est définie par la DIREN
ZPA	Zone de Publicité Autorisée.
ZPE	Zone de Publicité Élargie
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager définie par la loi de décentralisation et de répartition de compétences du 7 janvier 1983.
ZPPS	Zone de Préemption des Périmètres Sensibles.
ZPR	Zone de Publicité Restreinte.
ZPS	Zone de Protection Spéciale.

